

DEPARTEMENT  
DES  
**DEUX-SEVRES**



**VILLE DE NIORT**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 26 JUIN 2018**

**Délibération n° D-2018-295**

Conseillers en exercice : 45

Votants : 41

Convocation du Conseil Municipal :  
le 20/06/2018

Affichage du Compte-Rendu Sommaire  
et affichage intégral :  
le 03/07/2018

Port-Boinot - Effacement de réseaux de communication aériens  
rue de la Chamoiserie et quai Métayer - Répartition financière  
entre ORANGE et la Ville de Niort

**Président :**

**MONSIEUR JÉRÔME BALOGE**

**Présents :**

Monsieur Jérôme BALOGE, Monsieur Marc THEBAULT, Madame Rose-Marie NIETO, Monsieur Alain BAUDIN, Monsieur Alain GRIPPON, Madame Jacqueline LEFEBVRE, Monsieur Michel PAILLEY, Madame Anne-Lydie HOLTZ, Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Madame Jeanine BARBOTIN, Monsieur Dominique SIX, Madame Elisabeth BEAUVAIS, Madame Marie-Paule MILLASSEAU, Madame Catherine REYSSAT, Monsieur Dominique DESQUINS, Madame Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN, Monsieur Eric PERSAIS, Madame Yvonne VACKER, Monsieur Elmano MARTINS, Monsieur Guillaume JUIN, Madame Christine HYPEAU, Madame Carole BRUNETEAU, Monsieur Florent SIMMONET, Madame Valérie BELY-VOLLAND, Madame Yamina BOUDAHMANI, Monsieur Romain DUPEYROU, Madame Josiane METAYER, Monsieur Pascal DUFORESTEL, Madame Elodie TRUONG, Monsieur Jacques TAPIN, Madame Nathalie SEGUIN.

**Secrétaire de séance :** Romain DUPEYROU

**Excusés ayant donné pouvoir :**

Madame Christelle CHASSAGNE, ayant donné pouvoir à Madame Christine HYPEAU, Madame Dominique JEUFFRAULT, ayant donné pouvoir à Monsieur Florent SIMMONET, Monsieur Luc DELAGARDE, ayant donné pouvoir à Madame Jeanine BARBOTIN, Madame Sylvette RIMBAUD, ayant donné pouvoir à Madame Marie-Paule MILLASSEAU, Madame Agnès JARRY, ayant donné pouvoir à Madame Jacqueline LEFEBVRE, Monsieur Fabrice DESCAMPS, ayant donné pouvoir à Madame Rose-Marie NIETO, Madame Marie-Chantal GARENNE, ayant donné pouvoir à Monsieur Dominique DESQUINS, Monsieur Simon LAPLACE, ayant donné pouvoir à Monsieur Marc THEBAULT, Madame Fatima PEREIRA, ayant donné pouvoir à Monsieur Alain BAUDIN, Monsieur Nicolas ROBIN, ayant donné pouvoir à Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE

**Excusés :**

Monsieur Alain PIVETEAU, Madame Isabelle GODEAU, Madame Monique JOHNSON, Monsieur Jean-Romée CHARBONNEAU.

**Direction Espaces Publics**

**Port-Boinot - Effacement de réseaux de communication aériens rue de la Chamoiserie et quai Métayer - Répartition financière entre ORANGE et la Ville de Niort**

Monsieur Dominique SIX, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Dans le cadre du programme des travaux pour l'aménagement de Port-Boinot, la Ville de Niort a inscrit l'aménagement de la rue de la Chamoiserie en façade du site Boinot et du quai Métayer entre la place Henri Dunant et l'allée des Acacias.

Par délibération en date du 23 avril 2018, le Conseil municipal a approuvé les marchés de travaux dont le programme sur les espaces publics comprend l'effacement des réseaux électriques et de communication.

La convention générale passée avec l'opérateur Orange pour l'enfouissement coordonné des réseaux aériens électriques et des réseaux aériens téléphoniques établis sur supports communs, approuvée par le Conseil municipal le 5 décembre 2016, a permis de définir les modalités de répartition technique et financière entre l'opérateur et la Ville de Niort. Cet accord met à la charge d'Orange la fourniture de tout le matériel de télécommunication (fourreaux, chambres de tirage, regards, etc...), la Ville prenant à sa charge la mise en place de matériel.

Orange assure ensuite la dépose des câbles et poteaux existants et le câblage dans les fourreaux posés par la Ville.

Enfin, l'opérateur verse une participation financière, sur les travaux de terrassement, basée sur un forfait au mètre linéaire de réseau posé par la Ville.

Sur la base de ces éléments généraux, il convient de préciser pour chaque opération le montant de ces participations.

La participation financière d'Orange, conformément à la convention est de 896,50 € correspondant au forfait de 8,15 €/ml pour 110 ml environ.

Ces montants sont estimatifs et seront ajustés en fonction de la réalité du coût constaté en fin de chantier.

Les dépenses sont inscrites au budget de l'opération et les recettes seront proposées lors d'une prochaine décision modificative.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver la réalisation de l'aménagement cité ci-dessus ainsi que ses montants estimatifs et ses modalités financières ;

- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à :

- solliciter auprès d'Orange les aides financières pour les montants estimés ci-dessus et pour la réalisation des travaux au titre de la convention ;

- établir et signer les documents nécessaires à l'attribution de la participation d'Orange.

**LE CONSEIL  
ADOpte**

Pour :	41
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	4

Pour le Maire de Niort,  
**Jérôme BALOGÉ**  
L'Adjoint délégué

Signé

Dominique SIX